

PRÉFECTURE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

DIRECTION DES ACTIONS
INTERMINISTÉRIELLES
Bureau de l'Urbanisme et
de l'Environnement

Digne-les-Bains, le 10 JUIN 2003

ARRETE PREFECTORAL N°2003-1335
modifiant l'arrêté préfectoral n°91.1266 du 8 juillet 1991
autorisant le fonctionnement de la station GEOMETHANE

Le Préfet des Alpes de Haute-Provence
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de l'environnement;

VU le décret n°77.1133 du 21 septembre 1977 modifié pris pour l'application de la loi n°76.663 du 19 juillet 1976 relative aux Installations classées pour la protection de l'environnement;

VU l'arrêté préfectoral n°91.1266 du 8 juillet 1991 autorisant le groupement d'intérêt économique GEOMETHANE à installer et à exploiter une unité industrielle associée à un stockage souterrain de gaz naturel sur le territoire de la commune de Manosque, au lieu-dit « Gaude »;

VU le courrier en date du 27 mars 2003 par lequel le Chef d'exploitation GEOMETHANE sollicite une modification de l'arrêté préfectoral n°91.1266 du 8 juillet 1991;

VU le rapport de l'inspecteur des installations classées en date du 18 avril 2003;

VU l'avis favorable du conseil départemental d'hygiène du 20 mai 2003;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Alpes de Haute-Provence;

ARRETE


Article 1er :

Le deuxième alinéa de l'article 6.7 de l'arrêté préfectoral n°91.1266 du 8 juillet 1991 autorisant le groupement d'intérêt économique GEOMETHANE à installer et à exploiter une unité industrielle associée à un stockage souterrain de gaz naturel sur le territoire de la commune de Manosque, au lieu-dit « Gaude » est abrogé.

Le reste demeure sans changement.

Article 2

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence, Monsieur l'Inspecteur des installations classées - Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement et Monsieur le Chef d'exploitation de GEOMETHANE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

et par délégation
Le Secrétaire Général

Stéphane ROUVÉ